

Conseil Municipal
Séance du mardi 9 Mai 2023

Date de convocation : 03/05/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un Mars, dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la FERRIERE-BOCHARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick JOUBERT, Maire.

Qualité	Nom Prénom	Présent	Représenté	Absent/Excusé
Monsieur	Patrick JOUBERT	X		
Monsieur	Gilles DE PORET	X		
Madame	Christelle SQUIVAY	X		
Monsieur	Laurent LESIMPLE	X		
Monsieur	Christophe POIRIER	X		
Monsieur	François – Xavier MILLE	X		
Madame	Joëlle PAUL	X		
Madame	Anne-Marie SAPIN	X		
Madame	Nathalie HALLIER			X
Monsieur	Pierre-Yves DEVILLERS		Patrick JOUBERT	X
Madame	Coralie DUCHÉ	X		
Monsieur	Thierry MARQUET		Gilles de PORET	X
Madame	Nicole FERTRAY	X		
Monsieur	Bruno DAVOUST	X		
Monsieur	Jérôme MARION	X		

Secrétaire de séance : François – Xavier MILLE

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Informations et questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès – Verbal de la séance du 21/03/2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2023 – 17 RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 18 mai 2023 et il propose de la reconduire.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De solliciter**, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, la reconduction de la ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
 - Montant de la ligne : 100 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Indice : EURIBOR 3 mois jour m-1 flooré à 0 % + 1,100 %
 - Paiement des intérêts : trimestriel
 - Montant minimum par tirage : 5 000 €
 - Frais de dossier : 200 €
 - Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 200€
 - Commission de non utilisation : exonération

- **De prendre** l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- **De prendre** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- **De conférer** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur le Bar – Restaurant « La Source »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme RAMOND Céline, gérante du Bar-Restaurant « La Source » a demandé à rencontrer les élus afin d'exposer ses difficultés. Cette rencontre aura lieu prochainement.

➤ Projet de salle intergénérationnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un premier projet de salle intergénérationnelle a été établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne. Monsieur le Maire présente ce projet.

➤ Elections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24/09/2023 et qu'un Conseil Municipal doit être organisé le vendredi 9/06/2023 avant 19 heures afin d'élire les conseillers titulaires et suppléants en vue de ces élections sénatoriales 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La Ferrière Bochard, le 10 mai 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

